



Garde enfant après jugement

Par **Rivalain**, le **09/01/2019** à **18:43**

Bonjour,

Je suis une mère célibataire qui a un enfant de 3 ans.

Le papa est parti en 2016 et nous sommes passé devant le juge en 2017.

J'ai la garde principale de l'enfant et lui le voit un week-end sur deux et le mercredi soir.

Je souhaite poser une mutation fin janvier pour me rapprocher de ma famille. Rien ne me retient ici. J'aurai la réponse en mai pour un départ pour septembre.

Quelles sont les conséquences juridiques ? Est-ce que je peux partir ?